

Système d'élimination des cendres bois

Petits Chauffage <70 kW
(par exemple, cheminées, poêles à pellets)



Bois à l'état naturel

Cendres de bois



UIOM

Grande Chauffage >70 kW
(par exemple, réseau de chauffage, industrie, artisanat)



Bois à l'état naturel

Cendres de foyer et de grille /
Cendres volantes et poussières de filtres



Décharges de type E

Mélange avec
mâchefers d'UIOM



Décharges de type D

Valeur limite:
20 000 mg/kg COT400



Valeur limite:
50 000 mg/kg COT400



Décharges de type E

Résidus de bois et
bois usagé



Cendres de foyer
et de grille



Cendres volantes et
poussières de filtres

Dés 1.1.2034:
Respect des valeurs limites
de l'annexe 5 OLED ou
traitement préalable



Décharges type D ou E
Décharge souterraine